

EXAMEN DE LA LOI SUR LES TRANSPORTS AU CANADA (LTC) :

Voir aux besoins du secteur forestier



 /FPAC.APFC

 @FPAC_APFC

Contexte

- Examen législatif de la *Loi sur les transports au Canada* en cours
- Processus dirigé par l'honorable David Emerson, appuyé par 5 conseillers et un secrétariat
- Examen effectué de façon indépendante par rapport au gouvernement fédéral
- Document de travail publié à l'automne 2014
- L'APFC a présenté un mémoire au comité en décembre 2014
- Le comité fera rapport au ministre en décembre 2015. Sollicite les commentaires entretemps.

Données sur l'industrie des produits forestiers

- L'industrie représente 12 % du PIB manufacturier du Canada (2013)
- Elle exporte environ 30 milliards de \$ de produits manufacturés dans plus de 180 pays
- Les usines de l'industrie se trouvent dans des collectivités rurales et éloignées partout au pays
- Le secteur est le troisième utilisateur de services de transport ferroviaire au Canada – a aussi recours au transport par camion et maritime

Une question urgente

- Le secteur forestier expédie environ 58 millions de tonnes de produits par année
 - Le rail est le mode de transport le moins coûteux, mais la moitié du transport se fait maintenant par camion
 - 45 millions de tonnes à destination de l'Amérique du Nord, le reste par transport maritime vers d'autres continents
- Le transport représente environ 1/3 des coûts de production des entreprises de produits forestiers
- L'efficacité du système de transport canadien influence le rendement économique et les décisions d'investissements en capital des entreprises
- Un système de transport surchargé limite le rendement des exportations du secteur

Difficultés du transport ferroviaire pour l'industrie forestière

- La majorité des usines sont desservies par un seul transporteur ferroviaire, et sont donc « captives » de ce transporteur
- La majorité des entreprises subissent une capacité insuffisante d'expédition par rail qui empêche des produits d'arriver aux marchés
 - Coûts pour l'industrie : production perdue, autres moyens de transport, stockage et coûts indirects, **cautions** et mesures fiscales
- Le camionnage n'est souvent pas viable en raison de la nature et des volumes des produits expédiés ainsi que des distances de transport

Manque de concurrence

- L'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises effectué par le gouvernement (2008-2011) a conclu que les chemins de fer profitaient d'un pouvoir sur le marché dans leurs relations commerciales avec les expéditeurs
- Les forces de la concurrence sont limitées dans le secteur du rail
- Les chemins de fer utilisent la différenciation de prix (chargent des taux différents) et transfèrent les coûts à ceux qui ont le moins de pouvoir de négociation
- Les expéditeurs de l'industrie forestière ont peu de pouvoir de négociation quand ils font affaire avec les chemins de fer

Position de l'industrie forestière

- L'atteinte d'un équilibre délicat entre la concurrence du marché et la réglementation est essentielle
- Une réglementation d'ordre économique plus solide pour les chemins de fer aiderait les entreprises forestières à acheminer leurs produits vers les marchés et à prospérer
- Les recommandations de l'APFC sur la LTC favorisent la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme au Canada
- Il faut reconnaître que le système est limité et doit être « optimisé » pour que l'offre puisse répondre à la demande

Partagez votre point de vue avec

L'honorable David L. Emerson, C.P.

Président

Examen de la *Loi sur les transports au Canada*

secretariat@reviewcta-examenltc.gc.ca

Secrétariat de l'Examen de la Loi sur les transports au Canada

350, rue Albert, bureau 330

Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Coordonnées de l'APFC

Joel Neuheimer

Directeur principal, Commerce international et transports

Association des produits forestiers du Canada

jneuheimer@fpac.ca

99, rue Bank, bureau 410
Ottawa (Ontario) K1P 6B9